

Listes des justificatifs de ressources et de charges à fournir à la partie adverse avant l'audience et au juge aux affaires familiales le jour de l'audience

Justificatifs de ressources

- Votre dernier avis d'imposition et votre dernière déclaration de revenus,
- Votre fiche de paie de décembre de l'année dernière,
- Tout élément sur vos revenus :
 - Votre dernière fiche de paie,
 - Relevé de prestations CAF (APL ou ALF, AF, API, APE, RMI, complément familial....),
 - Retraite,
 - Bilan comptable,
 - Revenus fonciers,
 - Revenus de valeurs mobilières,
 - Justificatif de perception de bourse de votre ou vos enfant(s).

Justificatifs de charges

- Quittance de loyer ou échéancier du remboursement de votre crédit immobilier,
- Justificatif de crédit :
 - Crédit à la consommation,
 - Crédit auto.
- Pension alimentaire, ordonnée par une décision de justice, que vous versez pour un autre enfant.

Cette liste n'est pas limitative et ne vous dispense donc pas de produire d'autres pièces pour démontrer vos éventuelles prétentions